



Procès-verbal de la REUNION du 05 Juin 2026

Présents : M. DESPRAS Dominique, M. LAVAL Sébastien, Mme RENAUD Séverine, M. DUMONTET Thomas, Mme CORNIER Madeleine, M. MARTIN Paul, M. RAMPON Hervé, Mme LAFRONTIERE Elsa, Mme ETIENNE Anne, M. DUMONTET Benjamin, Mme DELHOMME Anaïs, M. PEIGNAUD Kilian, Mme GIRAUD Alexandra, Mme CHARNAY Clémence.

Excusés : M. DUMAIL Joël.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme RENAUD Séverine.

M. le Maire présente ses condoléances à M. MARTIN Paul pour le décès de sa sœur survenu Mardi 2 Juin 2026. Les funérailles auront lieu Jeudi 11 juin 2026 à 10h en l'Eglise de Claveisolles.

. 1/ Désignation des délégués et suppléants – Sénatoriales 2026

Conformément au décret portant convocation des conseils municipaux pour la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs fixé au Dimanche 27 Septembre, les membres du conseil municipal sont convoqués afin de procéder aux opérations prévues dans le cadre de cette élection.

Pour chaque commune, le nombre de délégués et suppléants à élire par le conseil municipal ainsi que le mode de scrutin applicable est fixé selon la strate de population à laquelle la commune appartient.

Pour la commune de Claveisolles, il convient de procéder à la désignation de 3 délégués et de 3 suppléants. Cette élection se déroule au scrutin secret majoritaire à deux tours.

M. Dominique DESPRAS, Maire a ouvert la séance.

Mme RENAUD Séverine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme CORNIER Madeleine, M. MARTIN Paul, M. DUMONTET Thomas et Mme CHARNAY Clémence.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il a été procédé à l'élection des délégués.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	14
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part du vote	1

Nombre de votants	13
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	13
Majorité absolue	7

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
Mme RENAUD Séverine	13
M. LAVAL Sébastien	13
M. DUMONTET Thomas	13

- ⇒ Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, Mme RENAUD Séverine, M. LAVAL Sébastien et M. DUMONTET Thomas sont élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	14
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part du vote	0
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	14
Majorité absolue	7

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
Mme CORNIER Madeleine	14
M. MARTIN Paul	14
M. DESPRAS Dominique	14

- ⇒ Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, Mme CORNIER Madeleine, M. MARTIN Paul et M. DESPRAS Dominique sont élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

. 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

***DEL.27/2026 :**

Sébastien LAVAL signale une erreur à la rubrique 10/ *Point sur les projets en cours – Nouvelle voie à La Douzette* : les frais de géomètres pour la mise à jour du cadastre et la rédaction des actes administratifs s'élèvent à 2 680 € et non à 4 430 €.

Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Attribution d'un logement communal à la Résidence des Fougères

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un logement communal situé à la résidence « Les Fougères » est disponible à la location. Le montant du loyer est fixé à 650 € par mois.

À la suite de la publication de l'annonce, trois candidatures ont été reçues :

- M. DE FILIPPIS et Mme LANOIZELÉ Corinne ;
- Mme CARDON Charlotte ;
- Mme ETIENNE Anne.

Avant l'examen des candidatures et le vote, Mme ETIENNE Anne quitte la salle du conseil.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote pour l'attribution du logement communal.

Le logement est attribué à Mme ETIENNE Anne.

Décision adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

. 4/ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le coût de l'opération de la construction de la Résidence Intergénérationnelle est estimé à environ 1 300 000 € HT, sans l'achat du terrain. Il reste actuellement un peu moins de 200 000 € à régler.

Le financement est réparti de la manière suivante :

- Emprunt : 300 000 €
- Subventions : 701 957 €
- Autofinancement : 298 043 €

À ce jour, la commune a perçu 249 353,17 € de subventions. Le solde restant à percevoir s'élève à 452 603,83 €. Les demandes de versement ne pourront être transmises qu'après réception de l'ensemble des factures, ce qui n'est pas encore le cas.

Au 05 Juin, la trésorerie disponible était de 88 426.38 €.

Compte tenu des dépenses restant à payer et dans l'attente du versement des subventions, un besoin ponctuel de trésorerie est identifié. Il est envisagé de recourir à une ligne de trésorerie ou à un prêt à court terme de 200 000 € sur une durée d'un an.

Il est rappelé qu'une ligne de trésorerie fonctionne comme un découvert autorisé et n'a pas d'impact budgétaire, hormis les intérêts et frais de dossier. À l'inverse, un prêt à court terme doit être inscrit au budget.

Trois établissements bancaires ont été sollicités pour présenter une offre :

- Caisse d'Épargne,
- Crédit Agricole,
- Banque Postale.

Montant demandé : 200 000 €

Durée : 1 an maximum

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt	Taux variable - €STER + marge de 0.90%
Frais de dossier	800 €
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office

. 5/ Questions diverses

□ **Résidence Intergénérationnelle**

A ce jour, il y a 4 résidents. La télévision ne fonctionne pas. L'entreprise Chetail vient Jeudi 11 Juin pour résoudre le problème.

Dans l'attente des boîtes aux lettres, une boîte aux lettres provisoire a été installée.

L'inauguration de la Résidence se fera à l'Automne 2026. Date à définir.

□ **Réunion avec M. CHAMBOSSE**

La réunion avec M. CHAMBOSSE, Conseiller aux Décideurs Locaux, au Service Gestion Comptable de Tarare est reportée. La date sera communiquée prochainement.

□ **Bombardement de la Douzette**

La cérémonie commémorative pour le bombardement de la Douzette aura lieu le 21 juin 2026 à 9h15.

□ **Ecole**

La fontaine de l'école va être remplacée courant de semaine prochaine par l'entreprise Azedtherm.

□ **Nid d'abeilles**

Suite au signalement de la présence d'un nid d'abeilles Rue de la Manécanterie, le conseil municipal préconise l'intervention d'un professionnel compte tenu de la hauteur importante de celui-ci.

□ **Poulailler Communal**

Considérant qu'il reste seulement 2 oies dans le poulailler, le conseil municipal réfléchit à l'introduction de nouvelles poules.

M. LAVAL Sébastien remercie les bénévoles qui ont aidé à la plantation des piquets des douglas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Séverine RENAUD

Le Maire,
Dominique DESPRAS